



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Le Cabinet

COMMUNIQUE N°023/DMK/CAB/ME/MIN/J&GS/2026

Le Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, informe l'opinion publique qu'il a donné injonction au Procureur Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe d'ouvrir des enquêtes judiciaires sur des faits d'une extrême gravité portés survenus au Ministère de la Formation professionnelle.

En effet, selon les informations en sa possession, un individu, porteur d'un faux mandat et se présentant comme Agent au Secrétariat Général des Petites et Moyennes Entreprises, aurait contacté les autorités du Ministère précité pour leur proposer un stratagème illicite. Cet agent aurait offert de faciliter et d'accélérer indûment le traitement ainsi que le paiement d'ordres de paiement (OPI) en souffrance au niveau de la Banque Centrale. En contrepartie de ce service, il aurait exigé le versement d'un pourcentage sur les sommes ainsi débloquées.

De tels faits, s'ils sont établis, sont susceptibles de constituer l'infraction de tentative de corruption, prévue et réprimée par le Code pénal congolais, et portent gravement atteinte à l'intégrité des institutions financières nationales.

Fait à Kinshasa, le 27 MAI 2026

Cellule de Communication